



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## FICHE HABILITATION

DREETS Bourgogne-Franche-Comté  
5 place Jean Cornet  
25041 Besançon cedex

### MEMBRE DU JURY

Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi

### POUR LE TITRE PROFESSIONNEL

(EN TOUTE LETTRE)

----- CONDUCTEUR D'ENGINS DE GRANDS TERRASSEMENTS -----

----- NIVEAU -----

1<sup>ère</sup> Demande

Demande de renouvellement

#### Candidature

Nom - Prénom SCHALLER DAVID

Date et lieu de naissance..... 12/09/1981..... BELFORT.....

Adresse..... 28 RUE DE LA CHARRIERE

Code postal..... 90200..... Ville... LEPUIX.....

Téléphone domicile.../..... Téléphone portable  
0771258667.....

Adresse électronique... contact@3cs- vgp.com

Mobilité géographique  OUI. Nationale -  
(rayer les mentions inutiles)

NON

#### Situation actuelle

Chef d'entreprise  Travailleur indépendant  Artisan  Profession libérale  
 Salarié  Demandeur d'emploi  Retraité  Autres (à préciser)  
depuis le..... depuis le.....

Dénomination et adresse professionnelle actuelle..... 3CS-VGP 28 RUE DE LA CHARRIERE  
90200 LEPUIX.....

Téléphone professionnel..... 0771258667.....

Nom du responsable entreprise..... SCHALLER  
DAVID.....

Date d'entrée dans le métier lié au Titre  
Professionnel..... 10/01/2000.....

Informations concernant les expériences professionnelles liées au titre professionnel visé

**joindre un CV actualisé - une attestation d'emploi - copie d'une pièce d'identité**

**A compléter**



<b>Entreprise</b> (Nom, coordonnées)	<b>Intitulé de l'emploi</b>	<b>Dates précises de début et de fin d'emploi</b> (Jour/mois/année)	<b>Principales activités exercées</b> <b>Fonctions occupées</b>
-TECHNO-VERT (25)	-Maçonnerie paysagère -Conducteur d'engins	10/01/2000 au 18/04/2003	-Conducteur de pelle a chenille et pneus de (5T a 15T) -Maçon paysager
-STPI (70)	-Conducteur d'engins -Maçon VRD	22/04/2003 au 20/02/2004	-Conducteur pelle (25T) et bull -Macon VRD (pose bordure et enrobe manuel)
-TECHNO-VERT (25)	-Conducteur d'engins -chef d'équipe	01/03/2004 au 20/02/2015	-Conducteur pelle, tombereau, chargeuse, télescopique -chef d'équipe création aménagement, terrassement
-EIFFAGE ROUTE NORD EST (68)	- Conducteur d'engins -Topographie	06/03/2015 au 17/08/2017	-Conducteur pelle (25T a 45T) - Conducteur bull, compacteur -Guidage 3D
-3CS-VGP (création entreprise indépendant)	-Contrôle vérification générale périodique (VGP)	29/12/2017 a Aujourd'hui	-Contrôle machines de chantier et d'industrie
-FORMATEUR VACATER	-Maçonnerie voirie réseau divers	29/12/20217 a Aujourd'hui	-Formateur MVRD centre CPO, AFORTP (93)

Je soussigné(e) déclare être candidat(e) à la qualité de membre de jury du titre professionnel visé et je m'engage à suivre la formation nécessaire pour connaître mon rôle et les documents liés à l'exercice de ma mission.

Je certifie justifier d'au moins 3 ans d'expérience dans le métier visé par le titre et ne pas avoir quitté le métier depuis plus de 5 ans.

Je suis informé(e) que la DREETS, inscrira mes coordonnées dans l'applicatif CERES utilisé par le Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion et les organismes agréés, si je suis habilité(e).

Je m'engage à informer la DREETS, des changements relatifs à ma situation, (coordonnées, durées et périodes d'activités professionnelles).

### Charte de déontologie des membres de jury pour un titre professionnel

#### La neutralité :

Le jury n'est pas une instance de recrutement. Vous faites abstraction de tout intérêt personnel et professionnel. Vous ne participez pas à l'évaluation ni aux délibérations du jury pour un candidat que vous connaissez personnellement ou professionnellement.

#### L'objectivité de l'évaluation :

Vous évaluez les compétences professionnelles du candidat dans le cadre d'une mise en situation sans considération de son statut ou de ses particularités. Cette évaluation est complétée par l'analyse approfondie de l'intégralité du dossier du candidat ; elle ne doit pas être influencée par d'autres éléments ou avis extérieurs. Votre évaluation se fonde sur la prestation du candidat au regard des textes de référence de la certification visée : le référentiel de certification et le dossier technique d'évaluation. Les critères d'évaluation mesurent l'opérationnalité du candidat dans l'emploi, aussi vous prenez du recul par rapport à vos propres procédures de travail et perception du métier. Vous notez les observations factuelles conduisant à votre décision sur les grilles d'évaluation qui seront conservées dans le dossier du candidat.

#### Le respect de la confidentialité :

Vous respectez sans limitation de durée, la confidentialité des informations de toute nature fournies par le candidat et notamment les données personnelles et professionnelles. Vous vous engagez également à garantir la confidentialité de la délibération des jurys.

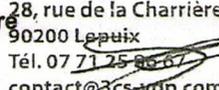
#### L'égalité de traitement :

Tout au long de la procédure d'évaluation, vous respectez le principe d'égalité de traitement des candidats quelle que soit la voie d'accès au titre professionnel (validation des acquis de l'expérience (VAE) ou parcours de formation). Lors de la session d'examen, vous veillez à adopter une attitude de stricte neutralité, veillez à ce qu'aucun élément de nature discriminatoire ne perturbe la session, veillez à assurer à chaque candidat une évaluation impartiale et égale et n'intervenez durant l'observation de la mise en situation qu'en cas de non-respect des règles de sécurité des personnes et des biens. Au cours de l'entretien final, qui n'est ni un test de contrôle de connaissances ni un oral de concours ou d'examen de fin de formation, vous conservez une attitude neutre et bienveillante.

#### La solidarité de la décision du jury :

Le jury est une entité collégiale constituée d'au moins deux membres qui décident ensemble, vous êtes solidaire de la décision du jury. Chaque membre de jury garantit : le respect du cadre réglementaire de la certification et de la charte de déontologie des membres du jury, la sérénité et le bon déroulement des débats pour aboutir à la décision finale du jury.

Fait à 3CS-LEPUIX le 11/03/2022

Signature  28, rue de la Charrière  
90200 Lepuix  
Tél. 07 71 25 80 67  
contact@3cs-vgp.com - www.3cs-vgp.com

Siret 834 235 202 000 19 - APE 8010Z - Agrement n° 90110172L

### Décision d'habilitation

Date de professionnalisation 13/04/2022

Votre habilitation est prévue jusqu'au 12/10/2026

(Cette décision concerne le Titre Professionnel mentionné et couvre la période de la durée de vie du TP prévue par arrêté)

ACCORD

Date 13/04/2022

REFUS

Signature et cachet

Le Directeur Régional  
de la DREETS Bourgogne - Franche-Comté  
Et par subdélégation le responsable du pôle EECS



Patrick SALLES

